

La CLCV, des racines et une histoire riche en actions

Déjà, en 1840, le journal « *L'Atelier* » rédigé par des ouvriers affirme que la démocratie politique ne suffit pas. Il faut aussi la démocratie économique pour réaliser la souveraineté du peuple et l'égalité des individus. C'est l'époque du travail des enfants, des longues journées et semaines de travail, de conditions de vie très dures. Des révoltes éclatent. Le Mouvement ouvrier en est à ses débuts.

« *L'Atelier* » est source de nombreux courants qui, dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle apporteront leur contribution à une transformation des structures sociales et politiques comme à une évolution des esprits, liant toujours étroitement action politique et démarche sociale. De la « *Réforme sociale* » aux « *Catholiques sociaux* », du « *Sillon* » à « *L'Action populaire* » en passant par les « *Semaines sociales* », il est aisé de retrouver l'empreinte des militants de *L'Atelier*.

Une autre source, plus contemporaine celle-là : la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) avec sa technique d'enquête et d'action. Les aînés et anciens de la JOC fondent un mouvement adulte, la Ligue Ouvrière Chrétienne (LOC). En novembre 1941, à Lyon pendant la guerre, la LOC se transforme en Mouvement Populaire des Familles (MPF) qui veut être un véritable mouvement de masse et deviendra officiellement en 1944, une organisation nationale. Jusqu'alors Mouvement d'action Catholique spécialisé, le MPF affirme en 1946 sa « déconcessionnalisation » ou laïcisation. En juillet 1949 au congrès de Villeurbanne il décide de devenir « Mouvement de Libération du Peuple ».

Après des opérations de ravitaillement pendant les années de guerre, il faut répondre aux besoins urgents de l'après-guerre. Les militants se dépensent sans compter, l'action se mène souvent en couple. De nombreuses femmes participent à l'action. Mais une partie des militants pense que pour être pleinement efficace, il faut que le Mouvement s'investisse dans l'action politique, ce qui est à l'origine d'une scission. La branche qui veut continuer le Mouvement, indépendamment de l'action politique, crée en mai 1951, le Mouvement de Libération Ouvrière (MLO)

au sein et autour duquel existent, au plan local, des « Associations Populaires Familiales », nos premières associations locales. Depuis leurs origines, le MLO et les APF ont mené de nombreuses actions dans les domaines de la consommation, du logement et du cadre de vie. C'est aussi dans cette mouvance que naît le mouvement des « Castors », ces ménages de milieux populaires qui,



pour faire face au manque et au prix des logements, mettent leur temps, leur inventivité et leur énergie pour construire par eux-mêmes et ensemble leur maison, créant dans certaines villes des lotissements entiers.

Au début des années 1950 commence notre propre histoire, qui, de la Confédération nationale des associations populaires familiales (CNAPF) en passant par la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), conduira à la confédération de la Consommation, du logement et du cadre de Vie (CLCV). Histoire que nous vous invitons à découvrir et à vivre ou revivre tout au long de cet ouvrage

cnapf



De la CNAPF à la CLCV
60 ans de logos

1952/1956

Création de la Confédération Nationale des Associations Populaires Familiales

Le MLO constitue en 1952 la Confédération Nationale des Associations Populaires Familiales (CNAPF) pour regrouper et organiser les différentes associations populaires locales qui existent depuis quelques années.

Dès le départ, la CNAPF agit sur le terrain et au niveau institutionnel. Ainsi, elle siège dans les Commissions du Plan et devient un interlocuteur des pouvoirs publics. Elle dénonce les situations d'injustice et les besoins non satisfaits, et en même temps fait des propositions concrètes, crédibles, aux pouvoirs publics. Mais elle ne se contente pas de « revendiquer » et proposer. En toute indépendance, elle impulse des modes de consommation et d'usage toujours d'actualité 60 ans après, et crée les services dont les familles ont besoin. Ces trois piliers de l'action collective des consommateurs organisés constituent en quelque sorte « sa marque de fabrique ».

Des actions significatives sont menées pour *le droit au logement*, avec les mal logés, des occupations de logements vides (squattages). Ces actions contribueront à la création de la loi de 1956 interdisant les expulsions pendant la période d'hiver.



Un stand d'information à Bordeaux

Pour accéder aux équipements qui améliorent la qualité de la vie, les familles se regroupent en associations pour mettre en place des services collectifs : machines à laver utilisées en commun, laveries, ateliers de réparations, prémices d'une consommation responsable.

Pour faire face à l'augmentation des prix, des groupements d'achats se multiplient, certains se transformeront en coopératives.

Pour palier l'absence d'équipements collectifs, elles s'organisent pour créer des crèches, des centres aérés, des maisons familiales de vacances, mais aussi des services d'aides familiales préfigurant les services de travailleuses familiales et d'aide à domicile.

La culture est aussi une préoccupation importante qui se concrétise dans des bibliothèques pour les militants et des activités éducatives, dans une démarche d'éducation populaire.

La CNAPF prend conscience de l'importance de l'urbanisation accélérée et des bouleversements qu'elle entraîne. Le manifeste de son assemblée générale de 1954 affirme l'importance d'une organisation des consommateurs : *"(...) C'est en coordonnant les forces que représentent d'une part les producteurs et d'autre part les consommateurs et usagers que les travailleurs arracheront des améliorations matérielles et bâtiront des structures nouvelles. Nous aurons à promouvoir l'Organisation des consommateurs (...) et de plus en plus à susciter l'action et la représentation des usagers. C'est l'ensemble de cette action (action gestionnaire, représentation, défense et organisation des consommateurs, action directe, action sur l'opinion) qui pourra donner une vie véritable à l'APF"*.

Quelques dates...

- **7 juin 1952** : création de la Confédération nationale des associations populaires familiales ;
- **1975** : agrément comme association nationale de consommateurs ;
- **1976** : la CNAPF se transforme en Confédération syndicale du cadre de Vie (CSCV). Création du journal des adhérents « *Cadre de Vie* ».

1957/1962

Promouvoir l'Organisation des consommateurs

La période est toujours difficile. Le poids de la guerre d'Algérie se fait sentir et la CNAPF se prononce pour son indépendance. La CNAPF mène une action importante dans le domaine économique et pose un certain nombre de revendications sur le plan qualitatif.

Elle publie un "budget-type" axé sur les réalités et les besoins. Elle présente et fait élire des administrateurs aux Caisses de sécurité sociale et d'Allocations familiales. Des campagnes sont menées pour le relèvement des allocations familiales, l'amélioration des conditions de vie et de santé des familles, particulièrement des mères.



1962 : 1000 délégués à l'UNESCO

Dès 1957, les APF dénoncent les "malfaçons et cocasseries" dans les HLM et lancent en 1959 une grande enquête sur l'habitat, complétée par de nombreuses actions pour l'amélioration de l'environnement immédiat : aménagement des quartiers, conditions d'hygiène, pollutions industrielles. Cette année-là, elle lance un premier grand débat dans la Confédération sur la consommation et sur les moyens de l'information des consommateurs. Un "concours du meilleur acheteur" est organisé.

La qualité de l'enseignement, les conditions de vie à l'école, le coût de la scolarité font l'objet de campagnes nationales. La généralisation des écoles maternelles est demandée. La question est posée de la place des jeunes du "baby boom" et de leur arrivée sur le marché du travail.

La CNAPF revendique, en 1962, le droit au congé-éducation pour les responsables des associations familiales. Lors de son dixième anniversaire, 1000 délégués enthousiastes se retrouvent dans la grande salle de l'Unesco, affichant leur représentativité.

1963/1967

Des actions contre la hausse des prix

C'est l'explosion de la société de consommation et le développement du crédit à la consommation. La grande valse des prix continue. La CNAPF organise un certain nombre d'actions contre la hausse des prix et des campagnes d'information sur les risques du crédit mal maîtrisé. En 1964 est créé le grand concours de la "Coupe de France des meilleurs consommateurs". C'est à cette période que démarrent des actions sur la qualité de l'eau et que les locataires des appartements meublés commencent à se regrouper.

Publication du livre « *Ca bouge dans les quartiers* » ;

- **1978** : l'action s'étend à la copropriété, la justice, le nucléaire, l'environnement ;
- **1981** : publication de l'ouvrage « *Energies, des choix pour mieux vivre* » ;
- **1982** : reconnue comme association nationale représentative des locataires ;

1968/1972

Pour un syndicalisme familial et résidentiel



La CNAFP fête ses 20 ans

Les événements de mai 68 coïncident avec l'affirmation par la CNAFP de la nécessité de définir un « *nouvel art de vivre* ». Elle demande, avec d'autres associations familiales, « *une véritable démocratie sociale, économique et culturelle* ». De grandes batailles avec les habitants s'engagent pour la maîtrise et la baisse des charges locatives en même temps que se développent les « *comités Logement* ».

Pour ses vingt ans en 1972, elle proclame un manifeste pour un « *syndicalisme familial et résidentiel* », prémices de ce qui deviendra peu à peu un syndicalisme du cadre de vie. Elle a la volonté de promouvoir un pouvoir des usagers.

1973/1977

La CNAFP se transforme en Confédération syndicale du Cadre de Vie (CSCV)

En 1973, la CNAFP qualifie son action de « *combat familial* ». Les actions s'intensifient dans les ZUP (Zones à Urbaniser en Priorité). Des expériences de participation des habitants à la rénovation de leur quartier se font jour. L'APF crée des « *ateliers populaires d'urbanisme* ».

Face à la hausse des prix, la CNAFP organise « *l'opération 3-6-9* » : les consommateurs sont invités à refuser d'acheter et de consommer de la viande pendant 3 jours, des fruits pendant 6 jours, de l'eau en bouteille pendant 9 jours. C'est aussi la période des actions contre les additifs (colorants, produits nocifs), des appels au boycott des produits.

En 1975 elle est agréée comme association nationale de consommateurs.

Après avoir choisi, en 1975, de promouvoir une société de type autogestionnaire, la CNAFP se transforme en 1976 en Confédération Syndicale du Cadre de Vie (CSCV), abandonnant ainsi sa référence d'association familiale pour un titre correspondant mieux à son activité plus vaste. Il s'agit alors de développer, à côté du syndicalisme d'entreprise, un syndicalisme du cadre de vie. A côté de la citoyenneté politique doit exister une citoyenneté économique.

En 1976, la CSCV revendique et propose des « *conventions collectives de l'habitat et de la consommation* ». Elle assure, en s'appuyant sur l'action de terrain, une présence active dans les institutions, afin d'être présente dans les lieux où se préparent les décisions pour faire entendre la voix des usagers.

A cette époque, la CSCV dénonce les dérives de la société de consommation : « *Peu importe l'énorme gaspillage qui en résulte : matières premières, énergie, coût, l'essentiel pour les fabricants reste la réalisation de profits maximum sous couvert de service à rendre au consommateur (...)* La CSCV refuse cette logique, à

la valeur marchande des produits elle oppose la valeur d'usage : qualité, durabilité, utilité, satisfaction de besoins individuels mais aussi collectifs, favorisant la vie sociale, à juste prix ».

Dans le secteur du logement les « *accords Delmon* », négociés entre organisations de bailleurs et de locataires établissent des recommandations en matière de charges et de loyers. A partir de 1977, avec l'affiliation de l'association nationale des copropriétaires résidents, se développe l'action dans le secteur de la copropriété. La CSCV conteste fortement la réforme du financement du logement et la mise en place de l'APL en estimant qu'elle entraînerait un recul des constructions, des hausses de loyers par une réduction progressive des aides au logement. C'est hélas ce qui s'est produit.

1978/1982

Qualité de la vie et démocratie participative

Inflation galopante, endettement des ménages et montée du chômage marquent cette époque. En 1978 est votée la loi sur les crédits à la consommation et la protection des consommateurs en matière de sécurité et de clauses abusives, suivie un an après par la loi sur le crédit immobilier. « *Impôts locaux, impôts injustes* », « *le logement devient un luxe, refusons les augmentations* » sont deux temps forts de l'action de cette période.

La CSCV engage une campagne nationale pluriannuelle « *Vivre mieux, vivre autrement* » remettant en cause les modes de production, de distribution, de développement. Refusant aussi



bien « *l'urbanisation inhumaine* », les hormones et les colorants dans l'alimentation, le « *tout nucléaire* », elle prône la réduction des nuisances à la source (eau, bruit, déchets, transports...), le développement des énergies renouvelables, le recyclage des ordures ménagères et contribue à la naissance des « *éco-produits* ». Elle agit pour qu'entre dans les faits ce qu'elle appelle alors le « *droit syndical sur le cadre de vie* ». En Lorraine est signée, après une action exemplaire, la première convention avec une grande surface qui reconnaît le droit « *à libre expression à titre permanent* » pour les consommateurs à l'intérieur des magasins dans lesquels la CSCV obtient un panneau d'affichage.

En 1982 est votée la loi Quilliot. La CSCV, qui a produit 60 amendements au projet de loi, l'accueille comme une avancée importante. C'est la reconnaissance du droit au logement, des droits individuels et collectifs des locataires. Cette année là, elle publie l'ouvrage « *Energies des choix pour mieux vivre* ».

organismes HLM (ANAHO) ;

● **1991** : devient membre du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) ;

● **1993** : création d'une association nationale de voyageurs (ADV) ;

● **1994** : devient membre de la fédération mondiale des organisations de consommateurs, Consumers International (CI). Création du service SOS juridique et d'un site Internet ;

1983/1987

La CSCV s'affirme plus nettement Organisation de consommateurs et d'usagers

Événement important pour les locataires en 1983 : l'élection de leurs représentants dans les Conseils d'administration des Offices publics HLM et OPAC. La CSCV obtient près d'une centaine d'élus, devenant ainsi la deuxième organisation nationale des locataires, ce qui sera confirmé lors des élections suivantes en 1986. Elle poursuit son action pour obtenir un nombre plus important de sièges dans ces Conseils et pour l'élargissement de ce droit aux Sociétés Anonymes d'HLM.

Cette année 1983 voit aussi le retour des élections des administrateurs des Caisses de Sécurité Sociale. La CSCV intervient, mais sans succès, pour que les organisations d'usagers puissent présenter des candidats. La CSCV s'engage également dans la renégociation des prêts des accédants à la propriété du fait du recul de l'inflation.

Une grande enquête nationale est lancée sur la connaissance des prix avec l'organisation du "hit parade du camouflage" des grandes surfaces et un rappel vigoureux de la revendication "un prix marqué sur chaque produit". La CSCV crée en 1983 l'Institut de Formation du Cadre de Vie et elle est agréée comme Association nationale d'Education populaire. En 1987, l'enquête nationale porte sur les hausses abusives de loyers.

Dans de nombreuses instances locales et nationales de concertation et de conciliation, la CSCV revendique des moyens équivalents à ceux dont bénéficient bon nombre de structures professionnelles. Leurs moyens sont financés par des taxes parafiscales payées par... les consommateurs. Refus des pouvoirs publics.

A la même époque, la loi Méhaignerie prévoit notamment la défiscalisation des investissements spéculatifs et, si elle maintient les droits collectifs des locataires, elle réduit le nombre de leurs représentants statutaires et supprime les sanctions à l'encontre des bailleurs qui n'appliqueraient pas la loi.

Pendant ces années, la CSCV s'adapte aux évolutions de la société et à la demande des usagers et consommateurs. Le congrès de Bordeaux en 1985 est orienté sur le thème "Le cadre de vie, un enjeu pour l'avenir, la CSCV au rendez-vous". Elle s'affirme plus nettement comme une force de proposition et donc acteur au plan économique et social.

1988/1992

Des initiatives au niveau européen et mondial

Ses trente années d'actions concrètes sur les questions d'environnement sont enfin reconnues en 1990 par l'agrément de la CSCV comme association nationale de protection de l'environnement. A son congrès de 1988, elle lance un appel pour construire un grand mouvement usagers-consommateurs. Elle définit les critères du type d'organisation qu'il lui semble nécessaire

- **1997** : agrément comme association nationale éducative complémentaire de l'enseignement public ;
- **1998** : devient la confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) ;
- **2000** : publication du guide « Contrats de ville et d'agglomération-Agendas 21 locaux : les habitants s'engagent pour le développement durable » ;

de créer pour répondre aux besoins des consommateurs et usagers : « présence active sur le terrain, indépendance vis-à-vis des partis, des syndicats, des professionnels ; développer la solidarité, permettre aux usagers-consommateurs d'être des citoyens actifs ». Son appel sera écouté poliment mais n'aura pas de suite.

De nombreuses actions et enquêtes nationales sont organisées pendant cette période :

- santé et prévention sur le cadre de vie ;
- les produits propres, l'ouverture des magasins le dimanche ;
- le contrôle des charges locatives de copropriété ;
- la tarification de l'eau ;
- la collecte sélective des déchets, les emballages inutiles, les éco-produits, etc.

Les locataires des Sociétés Anonymes HLM obtiennent enfin, grâce à un amendement de la CSCV à la loi d'orientation pour la ville, le droit d'élire leurs représentants dans les Conseils d'administration et de surveillance. En 1990, la CSCV crée une Fédération de défense des copropriétaires et l'Association nationale des administrateurs locataires dans les Offices publics HLM et les OPAC.

Elle prend des initiatives avec une dimension européenne et mondiale :

- actions communes avec les homologues italiens et luxembourgeois sur le logement des plus démunis ;
- organisation d'un colloque sur le thème "Consommateurs en Europe" auquel participent 250 personnes dont des représentants des pays de la Communauté ;
- elle adhère au Bureau Européen des Unions de Consommateurs.

Son congrès extraordinaire d'octobre 1991 met les statuts en concordance avec les pratiques et les réalités de la période. Un changement de nom et de sigle est envisagé.

En 1992, elle organise une campagne nationale « la terre c'est notre affaire » abordant les questions liées à l'air, l'eau, les déchets, le bruit, le cadre de vie. Elle co-organise un symposium européen sur les déchets ménagers, hospitaliers et industriels banals qui met en exergue les dangers des incinérateurs. Elle apporte une contribution pour le sommet mondial de Rio sur le développement durable.

La même année, la CSCV est la première organisation française de consommateurs à tenir son congrès national dans un autre pays de la Communauté européenne. Le congrès de Lloret-de-Mar en Espagne, précise les orientations fondamentales de l'association.



Manifestation à Lyon sur les droits des locataires

- **2002** : son nouveau logo adopte la signature « Citoyens au quotidien ». Cadre de vie change de formule et devient le premier magazine de la consommation citoyenne. Création avec trois associations de consommateurs du Québec du site Internet « Le cyberconsommateur averti » et du « Forum des droits sur Internet » dont elle est co-fondateur ;
- **2003** : mise en place d'une coordination interrégionale pour la prévention des inondations. Création avec d'autres associations européennes, sous

1993/2000

La CLCV devient la confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) : citoyens au quotidien

En 1998, un congrès de la CSCV prend la décision de changer le titre de l'organisation. Elle s'appelle désormais la confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie (CLCV). La signature de son nouveau logo "citoyens au quotidien" indique le sens de son action et la fidélité à son histoire. En 1994, elle devient membre de Consumers International.

Un service téléphonique "SOS-Consommateurs" est mis en place : des juristes répondent aux questions des adhérents. Dans les actions, l'accent est mis aussi sur le surendettement, les déchets, la santé, la sécurité alimentaire, particulièrement à propos de la "vache folle", les organismes génétiquement modifiés (OGM). Elle demande que les consommateurs puissent avoir un choix réel et qu'une information claire soit faite de la présence d'OGM ou d'extraits d'OGM dans leur alimentation et celle des animaux. Elle édite plusieurs brochures d'information et organise des débats publics sur ce sujet sensible. Elle intensifie ses actions de promotion d'une « consommation éco-citoyenne », et œuvre pour que les principes de développement durable s'inscrivent dans les modes de production, de distribution et de consommation.

Les différents modes de transports font aussi l'objet d'actions vigoureuses avec l'ADV (Association de Voyageurs) concernant les tarifs, la qualité des transports (notamment les retards), l'information des voyageurs, la sécurité. La CLCV siège dans des Commissions consultatives à la SNCF, à la RATP, au Comité des usagers du transport aérien.

Pour sensibiliser les consommateurs à l'arrivée de l'euro, un important effort d'information est fourni. En 1998 une brochure à grand tirage "Bientôt l'Euro, quelles conséquences dans notre vie quotidienne ?" et un jeu de société "Euro'Go" sont édités.

Lors du Congrès de Consumers International en 2000, elle a fait des propositions pour créer un rapport de force plus favorable aux consommateurs des différents continents vis-à-vis des entreprises multinationales.

2001/2004

Nouvelles technologies, questions bancaires, prix et nouveaux risques

Tout en professionnalisant son réseau, elle prend en compte l'évolution des formes d'engagement dans la vie associative.

Créé en 1976, *Cadre de Vie* change de formule en 2002, et s'ouvre à un plus large public en se définissant comme le premier magazine de la consommation citoyenne. L'information des consommateurs et usagers, mais aussi le débat citoyen sur les grandes questions de société conduisent à la création de « consothèques », « d'Espaces Info Energie », « d'appartements témoins » (consommations d'eau et d'énergies).

Au plan international, l'association participe activement aux travaux organisés dans le cadre du "dialogue transatlantique des consommateurs" avec les pouvoirs publics européens et américains et les organisations de consommateurs des deux continents, sur des grands sujets comme la sécurité alimentaire, le commerce électronique. Cette action s'organise aussi dans la cadre des échanges de la francophonie.

A l'occasion de la préparation du sommet mondial du développement durable de 2002 à Johannesburg, elle met en chantier avec ses homologues africains plusieurs programmes d'actions coordonnées, notamment sur l'eau. Elle est chargée par les pouvoirs publics d'animer l'atelier préparatoire à la contribution française sur le commerce éthique et équitable.

C'est aussi la période où l'action sur la tarification bancaire prend une nouvelle dimension : l'enquête annuelle de la CLCV devient un rendez-vous attendu par les médias et renforce notre demande d'un véritable service de base bancaire. Un autocollant « banques : non aux retraits payants » est apposé par milliers sur les distributeurs de billets.

Après quinze ans d'action de prévention du surendettement et pour obtenir la mise en place de la « faillite civile », la loi instaurant le « redressement personnel » - à la rédaction de laquelle la CLCV a été étroitement associée - est adoptée : une grande victoire pour un projet combattu de toute part.

Fidèle à son action en matière d'accès à la culture, la CLCV joue un rôle moteur sur la question de l'accès aux œuvres culturelles et de la copie privée liée au fort développement des nouvelles technologies, y compris en engageant des actions en justice contre

trois maisons de disques commercialisant des CD protégés.

Après le passage à l'euro, nos enquêtes ont montré une forte augmentation des prix de produits et services de grande consommation, et se sont heurtées à une forte contestation des pouvoirs publics qui n'iaient l'évidence. Après plusieurs années d'action et de nouvelles envolées des prix, le ministère de l'Economie reconnaît la non représentativité de l'indice INSEE pour les achats les plus courants, et s'engage à publier un indice sectoriel.

C'est aussi dans cette période que s'amplifie l'action sur les nouveaux risques sanitaires et environnementaux. La CLCV intervient pour demander une information fiable, des recherches et expertises publiques indépendantes des intérêts économiques en cause, notamment sur les OGM, les rayonnements électromagnétiques, les maladies nosocomiales, l'alimentation animale et la vache folle. Elle est active lors des conférences de citoyens sur les OGM et les boues des stations d'épuration des eaux usées et soutient fortement une application équitable du principe pollueur payeur et la reconnaissance du principe de précaution.

Ces actions intenses mobilisent les consommateurs et usagers et le nombre d'adhérents progresse entre 2001 et 2004 de près de 5 %, le nombre d'élus CLCV dans les conseils d'administration des organismes HLM de plus de 14 %. Des réseaux thématiques d'action se mettent en place, correspondant aux nouvelles formes d'engagement.

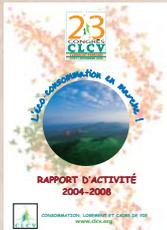


culturelles. Mise en place du réseau national des consommateurs d'énergies et du site « *Energi'c* » pour « énergie citoyenne » ;

- 2007 : création avec l'UFC du site de mobilisation citoyenne « *ensembleenjustice.org* » pour demander la mise en place de l'action de groupe ;
- 2008 : création du site internet « *lepointsurlatable.fr* », seul site indépendant sur l'alimentation ;
- 2009 : ouverture du site « *actioncopropriétaires.org* ». Mise en place

La crise d'un modèle et l'éco-consommation en marche

C'est le thème du 23^{ème} congrès de la CLCV en 2008. L'éco-consommation, concept repris de plus en plus par de nombreux acteurs et qu'elle porte depuis son origine, marche sur deux pieds : économique et écologique. La prise en compte indispensable des enjeux environnementaux et des droits humains dans les modes de vie et de consommation ne peut pas se traduire par de nouvelles inégalités et doit être, au contraire, un levier pour les réduire.



Cette période voit s'aggraver les difficultés d'un nombre croissant de ménages pour accéder au logement, aux soins, à l'eau, aux énergies, à une alimentation saine. La CLCV est au centre de nombreux dossiers relatifs à ces questions.

La loi sur l'eau pour laquelle la CLCV a beaucoup œuvré depuis 2000, est adoptée en 2006. Décevante sur bien des points

(prévention, démocratisation de la gestion...), elle apporte un début de satisfaction à certaines de ses demandes (interdiction des dépôts de garantie, encadrement de la part fixe, règlement de service...).

Le processus de concertation dit du « Grenelle de l'environnement » marque une étape importante vers davantage de concertation dans l'élaboration des politiques publiques et la prise en compte de certaines de nos propositions historiques. Cependant si la CLCV a été associée aux travaux préparatoires, puis aux Comités opérationnels chargés de mettre en œuvre les décisions, elle a été exclue, comme toutes les associations représentatives de consommateurs, de la phase de négociation proprement dite réservée aux entreprises, salariés, environnementalistes et

collectivités territoriales. Une erreur majeure qui révèle que notre rôle d'acteur socio-économique n'est toujours pas reconnu dans les faits, par ceux-là mêmes qui admettent le rôle central de la consommation dans le type de développement économique et social.

A l'issue du Grenelle, la CLCV été missionnée par le ministère du Développement durable, avec ATD Quart Monde dans le cadre de la préparation du *pacte de solidarité écologique* pour rédiger un rapport sur *l'évolution des modes de vie et de consommation*. Remis en février 2010 et salué dans les milieux institutionnels, il formule de nombreuses propositions pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités, faciliter l'accès aux services essentiels en sortant des systèmes d'assistanat, et mettre les consommateurs et usagers au cœur des logiques de développement durable.

A nouveau, dans cette dernière période, le pouvoir d'achat est une question essentielle, comme l'ont montré nos enquêtes sur le prix des services bancaires, les prix alimentaires, le coût du logement, l'augmentation des loyers HLM, qui a conduit sur ce dernier point la CLCV à demander le gel des loyers. En 2010, elle publie 88 propositions pour améliorer la pouvoir d'achat des consommateurs et une plateforme pour un nouveau modèle énergétique.

En matière de services financiers et de tarification bancaire, si quelques avancées ont été enregistrées sous la pression des consommateurs, leurs intérêts ne sont pas encore assez pris en compte. Cette réalité mondiale a conduit notre fédération « Consumers international » en 2011 et 2012 à en faire le thème de la journée mondiale des droits des consommateurs, que la CLCV décline en France par la mise en évidence des difficultés rencontrées par les consommateurs pour faire jouer la concurrence et changer de banque. Enfin, la bataille pour la mise en place en France de l'action de groupe continue... et nous espérons bien qu'elle verra le jour avant la fin de la nouvelle législature qui s'ouvre en 2012 !



CITOYENNE, ACTIVE ET RESPONSABLE

Depuis son origine, quelques grands traits caractérisent la CLCV et en font un interlocuteur particulier. Elle est d'abord une association de personnes qui se regroupent de façon volontaire et en toute indépendance. Fonctionnant en réseau, ses associations ont pour projet commun l'amélioration de la qualité de la vie et pour ambition une société plus juste, équilibrée, où chacun a un rôle à jouer, une société faite de droits et d'obligations, avec des moyens pour vivre dignement, et non une société d'assistanat. Sa première mission consiste à informer, conseiller et défendre les intérêts de ses membres et au-delà, ceux de tous les consommateurs. Mais elle le fait en favorisant la participation directe de celles et ceux qui la contactent. Elle prend en compte l'intérêt général. Capable de dénoncer vigoureusement, de porter plainte contre les abus, les infractions, les atteintes à l'intégrité des personnes et à l'environnement, elle est aussi une force de proposition, apportant sa contribution constructive pour améliorer la qualité de la vie. Elle développe une approche globale de la vie quotidienne et du cadre de vie, agit sur les causes des problèmes, bouscule, innove. En permanence, par la pratique d'enquêtes, l'organisation d'actions collectives, elle connaît la réalité quotidienne et le point de vue des consommateurs et des habitants. Alors que désormais, la consommation conditionne les modes de production et de développement, elle défend avec constance la participation des consommateurs, des habitants, aux choix qui les concernent et revendique la reconnaissance de leurs associations comme acteurs socio-économiques, avec des moyens équivalents à ceux dont disposent les autres partenaires sociaux. Il n'y a pas de « bonne gouvernance » sans démocratie participative. De tout temps, son action s'est inscrite dans ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la consommation *éco-citoyenne* et le développement durable. Pari difficile que de résumer 60 années d'actions aussi riches en 60 pages. Cet ouvrage prouve la détermination, l'utilité de l'association, le dynamisme de ces milliers d'hommes et de femmes qui l'ont façonnée, ont participé aux grandes conquêtes qui nous rendent aujourd'hui la vie plus facile. Ils vous invitent à poursuivre avec nous cette route pour construire l'avenir.

de la coordination nationale des usagers de l'assainissement non collectif et du site dédié à ce domaine « spanc.clcv.org » ;

- **2011** : mise en ligne sur le site CLCV des « *baromètres trimestriels des prix* » des carburants et du gaz naturel ; création d'une nouvelle collection de guides dédiés à la copropriété.

- **2012** : La CLCV interpelle les candidats à l'élection présidentielle sur les grands dossiers consommateurs et notamment le rôle d'acteur socio-

économique des associations de consommateurs représentatives et la mise en place d'une véritable action collective pour la protection des intérêts des consommateurs français (action de groupe). La préparation du 60^e anniversaire est l'occasion de nombreuses actions de terrain pour aller au-devant des consommateurs, invités à faire part de leurs doléances sur tous les sujets qui mobilisent la CLCV.